

union fédérale  
des syndicats  
de l'État



INTERNATIONAL  
Italie : Soutien à Gaza par le boycott et résistance au fascisme



FILM  
Put your soul on your hand and walk

# FONCTION PUBLIQUE



**MISSIONS**  
**MOBILISATION DANS LES SPIP**  
**PAS TOUCHE AUX MISSIONS**



**LE PSEUDO-DÉFICIT**  
**DU RÉGIME DES FONCTIONNAIRES**  
**POUR L'ÉTAT**

# Poursuivre la mobilisation

**L**e pourrissement de la Macronie est à son comble.

Disons-le, le Président nourrit la bête immonde, celle de l'extrême droite, de la droite extrême, et d'une potentielle "union des droites" travaillée, y compris par le patronat ou différents milliardaires comme Bolloré, Stern, etc.

Ces derniers n'ont de cesse d'attaquer la démocratie : dans la Cité et au travail.

Ces attaques trouvent aussi leur expression dans un affrontement exacerbé entre capital et travail.

Il faut choisir :

— Austérité budgétaire ou construction de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale bâties sur d'autres bases.

— Augmentation ou réduction du temps passé au travail tout au long de la vie, avec les 32 heures et la reconstruction d'un droit à la retraite à 60 ans.

— Baisse de salaire ou augmentation significative, y compris dans sa dimension socialisée, pour un nouvel essor de la Sécurité sociale de toutes et tous, dont la CGT et plus largement le monde du travail fêtent les 80 ans.

— Moins de services publics, moins de Fonction publique, ou reconquête et développement de ces derniers pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, dont la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement et la nécessaire et urgente transition écologique.

Nous avons réussi à construire une mobilisation inédite depuis le mois de septembre dernier. Au moment où

ces lignes sont écrites, des milliers de salarié-es se sont mobilisé-es le 9 octobre, notamment dans les services d'insertion et de probation du ministère de la Justice, de la santé et de l'action sociale, des organismes sociaux, de la chimie, de la Fonction publique territoriale...

L'heure est à la poursuite de la mobilisation.

De l'argent, il y en a. Allons le chercher pour financer le progrès social.

Mobiliser dans le champ syndical et au-delà, porter des propositions et des revendications alternatives, c'est aussi œuvrer pour la démocratie, les droits et les libertés, contre la bête immonde. ♦

**FP** 

**SOMMAIRE**

**ACTU**

**3** ■ Convocation du Conseil commun de la Fonction publique de ce jour : un déni de démocratie !

**4-5** ■ Fête de l'Humanité 2025

**INTERNATIONAL**

**6-7** ■ Italie : Blocage en soutien à Gaza

**7** ■ Italie : Résistance maintenant et pour toujours

**MISSIONS**

**8-9** ■ SPIP : Missions attaquées

**9-10** ■ 3 questions à Kelly Bianco

**10-11** ■ Revendications

**INSTANCE**

**12-13** ■ CSFPE 22/09

**ACTION SOCIALE**

**13** ■ L'action sociale de plus en plus attaquée !

**14-15** ■ Recours de la CGT contre le choix d'ALAN

**VIE SYNDICALE**

**15** ■ Congrès UFSE-CGT

**RETRAITÉ-ES**

**16-17** ■ Le pseudo-déficit du régime des fonctionnaires pour l'État

**ANGLE DROIT**

**17** ■ La retraite progressive accessible à partir de 60 ans

**LIVRE**

**18** ■ Les nouveaux fascismes VISA

**FILM**

**19** ■ Put your soul on your hand and walk



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :  
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036  
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris  
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX  
TEL. : +33155827756  
MEL : ufse@cgt.fr  
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
RESPONSABLE DE RÉDACTION :  
Patrick Désiré

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :  
Stéphane Jéhanno

COMITÉ DE RÉDACTION :  
Catherine Bartoli, Camille Borne, Fabien Dampenen,  
Christophe Delecourt, Patrick Désiré, Ian Dufour, Dominique  
Duhamel, Stéphane Jéhanno, Julien Magnier.

CREDIT PHOTOS :  
Sauf mention expresse  
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET : 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE : BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges CEDEX 9  
TEL. : 05 55 04 49 50  
accueil@rivet-pe.com



AUTRES MENTIONS  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 0762-9044  
Prix de vente : 1,50 €  
Périodicité : Mensuel  
Date de parution : Sur couverture  
numéro de CPPAP : 0927-S-06197



© telegram «indignons-nous»

# Convocation du Conseil commun de la Fonction publique de ce jour : un déni de démocratie !

La CGT boycotte la séance du 13 octobre 2025

**M**algré l'instabilité de l'État, amplifiée ces dernières semaines, malgré l'évidence qu'il n'y aurait pas de gouvernement pleinement légitime et donc sans ministre de la Fonction publique pleinement installé et en responsabilité, la Direction générale de l'administration de la Fonction publique a maintenu la convocation du Conseil commun de la fonction publique (CCFP), inscrite depuis fin août au calendrier dit « agenda social », ce jour, lundi 13 octobre 2025.

La CGT Fonction publique est attachée à la démocratie sociale et ne peut concevoir que le pouvoir politique soit suppléé par l'administration.

Réunir le CCFP dans ces conditions, c'est un passage en force et un déni démocratique que la CGT refuse de cautionner. C'est pourquoi la délégation de la CGT Fonction publique ne siègera pas au CCFP.

## DÉNI DE DÉMOCRATIE

La Macronie s'enfoncé dans ce déni de démocratie au mépris des plus de deux millions de grévistes et de manifestant-es, dont une large partie d'agent-es public-ques, fonctionnaires et contractuel-les, qui se sont mobilisé-es les 10, 18 septembre et les 2 et 9 octobre construisant ainsi une rentrée sociale inédite contre les plans

Bayrou/Lecornu de purge budgétaire.

Alors qu'un énième nouveau gouvernement ne disposant pas d'une légitimité démocratique a été constitué, en re-nommant Amélie de Montchalin ministre de l'action et des comptes publics, la Macronie confirme son intention de passer la Fonction publique sous la hache des coupes budgétaires. Ce qui ne peut que se confirmer par la nomination de David Amiel, Ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la réforme de l'État, auprès de ce ministère. Ne plus avoir de Ministre de la Fonction publique de plein exercice est inacceptable !

## REVENDEICATIONS

**La CGT Fonction publique exige que les revendications des agent-es publics soient entendues et satisfaites de manière urgente, soit :**

- L'abandon des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale d'austérité pour la Fonction publique et les services publics,

- Des droits à une sécurité et une protection sociales de haut niveau avec, entre autres, l'abrogation de la contre-réforme des régimes de retraite, la reconstruction d'un droit à la retraite à taux plein à 60 ans, un droit au départ anticipé pour celles et ceux qui exercent des travaux et

missions pénibles,

- L'augmentation des traitements, des salaires, avec une revalorisation immédiate et a minima de 10 % de la valeur du point d'indice, des retraites, des pensions, des minima sociaux,

- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des professions,

- L'abrogation de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction publique,

- La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière,

Et toutes les revendications de nos organisations CGT UFSE, Services publics, Santé et action sociale, portées dans leur préavis de grève et leur communication respectives.

La CGT Fonction publique appelle l'ensemble des fonctionnaires et contractuel-les à poursuivre la lutte aussi longtemps qu'il le faudra, à s'organiser et à se mobiliser, pour défendre leurs droits et imposer un autre choix politique, celui de la justice sociale.

Pour des services publics renforcés, pour une Fonction publique et ses agent-es reconnues, voilà vers quoi la CGT Fonction publique concentre et concentrera son travail, ses actions dans les jours et les semaines à venir. ♦

# Fête de l'Humanité 2025, « La lutte est belle »

**C'**est devenu un rendez-vous incontournable pour l'UFSE-CGT qui, pour la troisième année consécutive, a installé son stand sur le Forum social.

Si la Fête a connu une affluence record avec 610000 entrées, liée sans aucun doute à l'actualité politique et au climat social, l'affluence sur notre stand a également été d'un niveau tout à fait remarquable.

Son attractivité liée à sa visibilité, l'animation, la diversité des documents mis à disposition, et la disponibilité des

camarades présents, a généré de nombreux passages.

Outre le fait qu'il soit devenu un point de rencontre, il a permis de nombreux échanges avec des camarades venus de tous horizons.

Nous pouvons être satisfaits de la qualité de ces échanges, du nombre de cartes de syndicalisation récoltées mais aussi, du nombre considérable de cartes pétition pour la Paix en Palestine signées.

L'UFSE-CGT a par ailleurs bénéficié d'une couverture télé, lors d'un repor-

tage de BFM TV, sur la mobilisation du 18 septembre.

Car oui, disons-le, ce week-end a été un grand, un gigantesque bain de foule, une foule joyeuse qui a chanté et dansé aux différents concerts et notamment à celui des 130 ans de la CGT, une foule qui a débattu, qui a échangé, qui a mutualisé ses colères et ses aspirations, une foule qui a rechargé ses batteries pour les luttes, à commencer par la journée de grève et de mobilisations du 18 septembre! ♦



# LA LUTTE EST BELLE !

## L'ALBUM DES 130 ANS DE LA CGT



### ★ PLUS DE 20 ARTISTES MOBILISÉ·ES ★

AVEC ENTRE AUTRES :

**LES OGRES DE BARBACK - GAUVAIN SERS - CALI - MATHILDE CORINNE MASIERO - GUILLAUME MEURICE - MOUSS ET HAKIM LES GOGUETTES (EN TRIO MAIS À QUATRE) - VULVES ASSASSINES PLANÈTE BOUM BOUM - NOÉ PRESZOW - ...**

**SORTIE LE 12 SEPTEMBRE**

DISPONIBLE EN PRÉCOMMANDE  
SUR [NVOBOUTIQUE.FR](http://NVOBOUTIQUE.FR)



[tinyurl.com/albumLLEB](http://tinyurl.com/albumLLEB)

**LA VIE OUVRIÈRE**  
L'ENTREPRISE DE PRESSE DE LA CGT

**contrepied**  
productions

**la**  
cgt

## Italie

# Blocage en soutien à Gaza

LES DOCKERS À LA POINTE — ANALYSE AVEC JULIEN O'MIEL



■ **Peux-tu te présenter et pourquoi suis-tu actuellement les mobilisations génoises ?**

■ **Julien O'Miel:** Je suis enseignant-chercheur à l'Université de Lille. Depuis quatre ans, je travaille sur un collectif de dockers de Gênes, le CALP (Collectif autonome des travailleurs du port). Il s'est fait connaître en 2019 après avoir bloqué un chargement d'armes à destination du Yémen pour la compagnie saoudienne Bahri.

■ **En quoi cette lutte te paraît-elle significative aujourd'hui ?**

■ **Julien O'Miel:** Ce qui m'a intéressé, c'est qu'elle éclaire un paradoxe. D'un côté, on parle beaucoup, notamment après les gilets jaunes, d'une crise de la grève comme mode d'action. De l'autre, il est devenu clair qu'une des faiblesses du capitalisme se situe dans la logistique puisque la production de valeur s'est déplacée de la production vers la circulation des marchandises. Le blocage fait son grand retour comme pièce centrale de la lutte contre le capitalisme.

Ce qui est intéressant avec les dockers, c'est qu'ils réenchantent l'usage de la grève sur leur lieu de travail tout en bloquant les marchandises. Ils sont un peu les portiers du capitalisme. Ils ont un pouvoir structurel incroyable en raison du fait que 90 % des marchandises mondiales passent par les ports.

Bref, les dockers du CALP, bien conscients de leur position de classe ont réussi à construire un rapport de force assez inédit. Ils s'en servent pour peser non seulement sur leurs conditions de travail mais aussi sur des

enjeux plus larges, comme la circulation des armes.

■ **Justement, comment comprendre leur rôle dans les mobilisations pour Gaza ?**

■ **Julien O'Miel:** Il faut revenir un peu avant la guerre à Gaza pour saisir comment ils ont constitué la lutte contre les armes en cause. À la suite du blocage de 2019, les dockers de Gênes sont en effet devenus de véritables lanceurs d'alerte. Ils sont depuis en permanence à l'affût de la présence d'armes dans les bateaux qui amarrent à Gênes. Ce n'est pas un travail facile parce que, par définition, le conteneur invisibilise la marchandise. Ils ont donc dû « apprendre » à voir les armes. Par exemple, en saisissant le sens des étiquettes IMO qui ornent les conteneurs et peuvent indiquer la présence de matériel explosif.

Il faut ici également être attentif à la façon dont ils ont pris conscience que leur position dans le capitalisme leur permettait, à partir d'actions localisées dans l'espace portuaire, de construire des formes de solidarité internationale.

L'internationalisme est une dimension centrale de l'identité professionnelle des dockers. Ces mobilisations ne sont pas inédites: dans les années 1950 déjà, les dockers français s'étaient mobilisés contre l'envoi d'armes en Indochine. Néanmoins, cette conscientisation de classe refait son chemin à chaque période d'intensification des conflits armés.

■ **Comment s'organise concrètement leur mobilisation**

**contre la guerre à Gaza ?**

■ **Julien O'Miel:** Ils utilisent les répertoires classiques de la classe ouvrière: la grève et le blocage. Néanmoins, en Italie, comme partout ailleurs, ces pratiques sont de plus en plus criminalisées. Depuis 2018, un blocage routier ou portuaire peut valoir jusqu'à six ans d'emprisonnement. La stratégie du CALP a été de mobiliser les mouvements sociaux génois dans leur lutte. Ces alliances renforcent les capacités de blocage et participent également à diffuser cette lutte dans la ville. Un répertoire collectif s'est consolidé: les dockers alertent sur une cargaison d'armes, déclarent une grève et des collectifs militants se réunissent devant les entrées du port pour accentuer le blocage.

■ **Où en est la mobilisation autour de la flottille pour Gaza ?**

■ **Julien O'Miel:** La mobilisation pour la flottille s'explique notamment par la présence dans une des embarcations de José Nivoi, membre historique du CALP et coordinateur national du syndicat USB pour les ports. Le CALP est en premier en ligne dans cette mobilisation. Le 2 septembre dernier, une manifestation a réuni 50 000 personnes à Gênes pour le départ de bateaux chargés de nourriture direction Gaza. À son terme, Riccardo Rudino, membre du collectif, a été clair: « *si nous perdons ne serait-ce que 20 minutes le contact avec nos embarcations, alors nous bloquerons toute l'Europe* ». Sa déclaration, devenue virale, incarne le pouvoir potentiel de blocage de ces travailleurs portuaires. À la suite de

l'interception de la flottille, le port a été bloqué par un mouvement de grève et la gare envahie par un cortège mené par le CALP. Cette séquence d'intenses mobilisations en Italie a culminé avec un énorme cortège à Rome le 4 décembre. Du jamais vu.

■ **Une coordination internationale semble aussi émerger ?**

■ **Julien O'Miel:** Depuis plusieurs années, les dockers de différents pays tentent de se coordonner pour construire une grande grève internationale des ports. La chose n'est pas aisée qu'elle n'y paraît notamment en raison d'agendas nationaux difficiles à coordonner, de traditions syndicales différentes mais également de l'interdiction dans certains pays des « grèves politiques ». Néanmoins, le 27 septembre à l'invitation du syndicat USB, des dockers français de la CGT, grecs du PAME mais également des Espagnols, des Allemands, des Chypriotes et des Slovènes ont rédigé une déclaration politique commune contre la guerre à Gaza appelant à une journée coordonnée d'action pour le mois d'octobre dans les ports européens. Dans cette construction d'une internationale docker, le travail de la CGT a été important notamment dans le travail de construction de cette coalition européenne. La CGT a, dans ce cadre, appelé à une grève nationale des ports le 3 décembre dernier en coordination avec les Italiens.

■ **Tu as évoqué à plusieurs reprises le travail syndical d'USB. Quel a été le poids de cette organisation dans les dernières mobilisations italiennes ?**

■ **Julien O'Miel:** USB avec d'autres organisations a coordonné la journée de mobilisation du 22 septembre, qui a vu un million de personnes descendre dans la rue contre la guerre à Gaza. Ce genre de mobilisation ne s'est pas vu depuis des décennies en Italie.

C'est le fruit d'un travail idéologique faisant le lien entre les politiques de réarmement à l'échelle européenne et la casse de l'État social en Italie et d'un travail de mobilisation dans lequel les syndicalistes de la logistique ont été centraux.

Politiquement, il me semble que le travail d'USB pour construire un discours à l'intersection entre un discours moral sur la guerre et un discours de classe sur le capitalisme mettant au centre la question de la lutte contre les armes explique pour une bonne partie l'intense mobilisation italienne en faveur des Gazaoui-es. ♦

## RÉSISTANCE MAINTENANT ET POUR TOUJOURS

**L**e 9 octobre 2021, le siège de la CGIL, le plus grand et le plus ancien syndicat italien, a été pris d'assaut par des centaines de personnes dans le cadre d'une manifestation organisée par des représentants de la droite néofasciste. Les caméras de surveillance ont filmé ces personnes qui sont entrées dans le bâtiment et ont commencé à tout casser à l'intérieur.

En un instant, toute l'Italie s'est souvenue d'il y a cent ans, lorsque les équipes fascistes de Mussolini pénétraient dans les bâtiments des partis politiques et des syndicats, les détruisaient et battaient ou tuaient ceux qui s'y trouvaient. Quelques jours plus tard, une manifestation a été organisée à Rome, à laquelle ont participé des centaines de milliers de personnes. Le secrétaire général de la CGIL, Maurizio Landini, a demandé la dissolution de ces organisations néofascistes, qui existent toujours. Par exemple, il existe encore aujourd'hui, en plein centre de Rome, près de la gare Roma Termini, un immeuble devenu le siège d'une organisation néofasciste, occupé illégalement et jamais évacué.

À la lumière de cet épisode, qui n'était pas le seul mais certainement le plus frappant, la CGIL a lancé l'idée de créer un réseau d'associations antifascistes, compte tenu également du fait que l'extrême droite et, en particulier, la droite néofasciste sont désormais présentes dans toute l'Europe et même dans certains parlements ou gouvernements nationaux. Il est donc nécessaire que toutes les forces antifascistes, à commencer par les forces syndicales, s'unissent au niveau supranational pour former leurs délégués sur le danger que représentent ces droites, qui n'ont désormais plus rien à voir avec les droites libérales ou conservatrices. Partout, ces droites propagent la haine et la violence comme moyens de lutte contre les migrants, les personnes LGBTQI+, le mouvement syndical et les droits des travailleurs. Il est donc essentiel que l'ensemble du mouvement syndical soit aussi préparé que possible à sensibiliser, à son tour, les travailleurs et les travailleuses au danger que ces droites représentent également pour eux.

C'est dans cette même perspective de protection de la solidarité, de la fraternité universelle et de la paix que s'inscrit l'action menée ces derniers jours par la CGIL contre le massacre du peuple palestinien. Non seulement une collecte de fonds a été lancée pour acheter des biens de première nécessité à envoyer à Gaza, mais des manifestations ont également été organisées dans plusieurs villes d'Italie et, le 3 octobre, après que l'armée israélienne a bloqué les navires de la « Global Sumud Flottilla », sur lesquels se trouvaient également quatre parlementaires italiens de centre-gauche, la CGIL, en collaboration avec d'autres forces syndicales, a proclamé une journée de grève générale dans tout le pays. La grève a été un succès, avec des défilés et des manifestations dans toute l'Italie : rien qu'à Rome, plus de 200 000 personnes étaient présentes et on estime que plus de deux millions de personnes sont descendues dans la rue dans toute l'Italie.

La réaction populaire face au génocide de Gaza est très importante, car cela montre que la société italienne ne partage pas la position du gouvernement de droite de Giorgia Meloni, jusqu'à présent totalement aligné sur les positions des gouvernements Trump et Netanyahu, et démontre que l'action syndicale peut sensibiliser les citoyens à des questions fondamentales, contrant ainsi la droite.

Texte de Matteo Ariano pour  
Fonction publique —  
Coordinateur national de  
l'inspection nationale du travail et  
coordinateur national du secteur  
Administrations publiques pour  
la « Fonction publique CGIL »





Place Vendôme, le 9 octobre, manifestation nationale des personnels des SPIP.

## SPIP

SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET PROBATION

# Missions attaquées

Les SPIP face à la remise en cause de leur mission principale

Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) constituent une composante de la direction de l'administration pénitentiaire au sein du ministère de la Justice.

Créés par le décret du 13 avril 1999, ils résultent de la fusion des services socio-éducatifs intervenant en milieu carcéral et des comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL), qui exerçaient jusqu'alors leurs missions à l'extérieur des établissements sur mandat du juge de l'application des peines.

L'objectif était d'assurer une prise en charge globale des personnes prévenues ou condamnées. L'intervention socio-éducative demeurait indispensable, que ce soit durant l'incarcération (milieu fermé) ou en milieu ouvert, c'est-à-dire à la sortie de prison dans le cadre d'alternatives à l'incarcération (travail d'intérêt général, sursis assorti d'obligations judiciaires) ou d'aménagements de peine (libération conditionnelle, semi-liberté, bracelet électronique).

Les missions des SPIP sont précisées dans la circulaire d'octobre 1999: « La création des SPIP répond à un besoin de renforcer la capacité de l'administration pénitentiaire à conduire des politiques sociales et d'insertion cohérentes et

*diversifiées, en milieu ouvert comme en milieu fermé.* » Elles s'inscrivent dans la double mission de l'administration pénitentiaire: la garde et la réinsertion. Si la garde est assurée par le personnel en tenue au sein des établissements, la réinsertion — sociale, familiale, matérielle et économique — revient aux services sociaux.

### CADRE D'INTERVENTION ET ÉVOLUTION

Les SPIP, services départementaux, ont pour mission première l'intervention socio-éducative auprès des personnes qui leur sont confiées, en facilitant leur accès aux dispositifs de droit commun (santé, emploi, formation, sécurité sociale, etc.). Cet ancrage au niveau départemental favorise le développement de partenariats locaux dans les domaines du logement, du travail, de la formation, de la prévention des addictions ou des activités culturelles. Ils reposent sur un maillage territorial au cœur des politiques publiques d'insertion.

Les SPIP sont donc des services sociaux à part entière, dont la spécificité tient à l'ancrage de l'action socio-éducative dans le cadre pénal et judiciaire. Les personnes suivies le sont soit en raison de leur incarcération, soit dans

le cadre d'un mandat judiciaire comportant des obligations dont la violation peut entraîner l'incarcération. Les enjeux de sécurité publique ont ainsi toujours accompagné leur action.

Les SPIP regroupent du personnel administratif et des travailleurs sociaux — conseillers d'insertion et de probation ou assistants de service social —, féminisés à près de 80 %. Cette proportion n'est pas sans lien avec leur relative invisibilité au sein de l'administration pénitentiaire. En détention, leur rôle est de prévenir les effets désocialisants de l'incarcération, de maintenir les liens familiaux et de préparer la sortie (accès aux droits, logement, emploi, santé). En milieu ouvert, ils accompagnent les personnes dans leurs démarches tout en veillant au respect des obligations judiciaires fixées par le

Ce glissement sécuritaire a déplacé les SPIP d'une logique de moyens vers une logique de résultats

juge de l'application des peines ou par le tribunal.

Les SPIP sont les seuls services du ministère de la Justice à suivre l'ensemble des majeurs pris en charge par l'administration pénitentiaire: plus de 260000 personnes, dont environ 85000 détenues et 175000 suivies en milieu ouvert (chiffres au 1er octobre 2025).

### VIRAGE SÉCURITAIRE ET IMPACT

Depuis le tournant sécuritaire, amorcé en France lors des élections présidentielles de 2002, les répercussions sur l'administration pénitentiaire, et par ricochet sur les missions des SPIP, se sont multipliées. Chaque fait divers grave a donné lieu à une réaction politique immédiate et à de nouvelles lois qualifiées de populistes par les professionnels du droit, comme l'illustre l'affaire Laëtitia Perrais.

Ce glissement sécuritaire a déplacé les SPIP d'une logique de moyens vers une logique de résultats. Leur mission, historiquement centrée sur la réinsertion et la probation — accompagner et contrôler pour prévenir la récidive —, a peu à peu été réduite à la seule prévention de la récidive. Le premier signe fut la disparition du terme « travailleurs sociaux » au profit de « conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ». Le second, accentué ces cinq dernières années, est le repli de l'admini-

nistration pénitentiaire sur elle-même, s'éloignant du mandat judiciaire qui fonde pourtant l'action des SPIP.

Ces évolutions répondent à une volonté de dégager l'administration de toute responsabilité médiatique lors de faits criminels marquants. Les SPIP ont ainsi été invités à privilégier l'évaluation du risque de récidive plutôt que la construction d'un projet d'insertion fondé sur le logement, l'emploi ou les liens familiaux. Ce changement s'est accompagné de la généralisation d'outils d'évaluation actuarielle importés du monde anglo-saxon, attribuant des scores de risque davantage liés au passé pénal ou à l'origine sociale qu'aux efforts réels de réinsertion.

Dans le même temps, la surpopulation carcérale a conduit à instaurer des mécanismes de libération quasi automatiques. Les SPIP, auparavant associés aux partenaires institutionnels pour préparer les sorties, voient désormais les libérations se multiplier sans projet préalable, accroissant le risque de désinsertion et de récidive. Les décideurs politiques n'ont pas pris la mesure du fait qu'une sortie anticipée non préparée favorise la récidive autant qu'elle prétend la prévenir.

### REVENDICTIONS ET PERSPECTIVES

La mobilisation actuelle des person-

nels, à l'appel de la CGT et de la FSU, vise à recentrer les SPIP sur leurs missions fondamentales et à obtenir les moyens nécessaires à leur exercice, la norme européenne d'un conseiller pour cinquante personnes étant loin d'être atteinte (un pour cent en France). Elle s'oppose à la logique du tout carcéral et à la dérive sécuritaire, et défend la valorisation des métiers et leur reconnaissance.

Enfin, cette mobilisation s'inscrit dans le cadre des États généraux de l'insertion et de la probation, lancés en mai 2025, qui réaffirment le rôle central du SPIP comme maillon essentiel de la chaîne pénale. Dernier service public de proximité, il place l'humain au cœur de la prise en charge pluridisciplinaire. C'est la qualité de la relation instaurée qui permet souvent aux personnes suivies de retrouver confiance en la justice et en la société. Il importe de préserver ce sens de l'intervention sociale, sans la réduire à une logique de contrôle, et de réinscrire les politiques publiques d'insertion au rang des priorités. Sans moyens accordés aux structures sanitaires, associatives ou sociales, les missions des SPIP resteront inachevées. ♦

# 3 questions à Kelly Bianco

SECRÉTAIRE NATIONALE  
DE LA CGT INSERTION PROBATION

■ Les personnels des SPIP sont appelés à se mobiliser le 9 octobre à Paris à l'appel de la CGT et de la FSU pour la défense de leurs métiers et de leurs missions. Comment parvenir à établir un rapport de force alors que les personnels des SPIP, dans leur grande majorité, sont privés du droit de grève ?

■ La majorité des personnels SPIP est privée du droit de grève, ce qui rend nos mobilisations particulières. Mais cela ne nous empêche pas d'exprimer notre colère et de peser dans le rapport de force. Nous l'avons déjà montré à travers des assemblées générales, des rassemblements locaux, des actions symboliques comme les « SPIP morts » lors desquels les agent·es ne traitent que les urgences. La manifestation nationale du 9 octobre est une façon de rendre cette colère visible. Une couverture médiatique est pour nous très importante, comme de savoir s'entourer de parlementaires, d'associations ou d'organisations qui accompagnent nos revendications. La présence de Sophie Binet au départ de notre manifestation est à ce titre un vrai atout ! Ce qui donne de la force, ce n'est pas seulement l'outil juridique de la grève, c'est le nombre, l'unité et la détermination.



Kelly Bianco au micro, lors de la manifestation nationale des personnels des SPIP le 9 octobre.

De faire bloc. Quand des centaines de personnels SPIP se déplacent à Paris malgré les contraintes, le ministère ne peut pas faire semblant de ne pas entendre. Finalement, le fait d'être privés du droit de grève rend peut-être nos mobilisations encore plus fortes politiquement: si nous en arrivons là, c'est que la situation est grave.

■ **Qu'attends-tu des suites de cette mobilisation et de sa prise en compte tant par le garde des Sceaux que par la Direction de l'Administration Pénitentiaire ?**

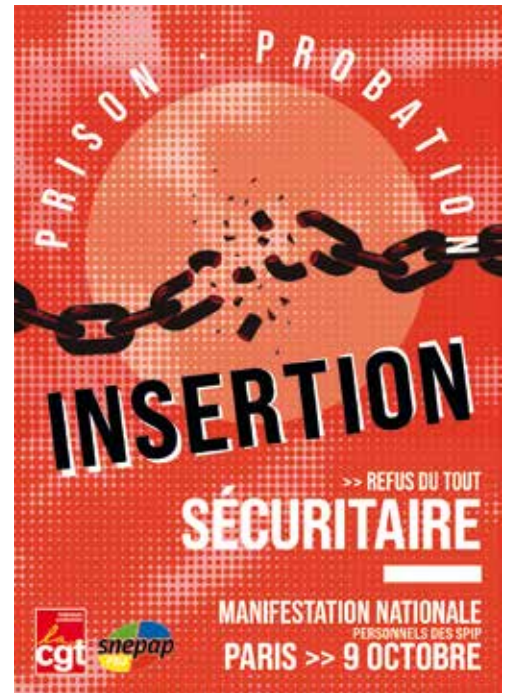
■ Depuis trop longtemps, la filière insertion probation est considérée comme une simple « annexe » de la surveillance. On nous met en avant uniquement pour dire que l'administration pénitentiaire assure sa mission de « garde et de réinsertion », mais dans les faits les budgets sont déséquilibrés. Dès qu'une commande sécuritaire tombe, comme avec les quartiers de lutte contre la criminalité organisée, ce sont les SPIP et l'insertion qui voient leurs moyens amputés: activités culturelles, partenariats associatifs, accompagnement social... Cette logique isole nos services, dégrade nos conditions de travail et limite notre action auprès des personnes suivies. La mobilisation actuelle traduit une volonté claire: défendre nos missions et notre identité professionnelle. Notre cœur de métier, c'est l'insertion et la réinsertion, le contrôle des obligations judiciaires, l'accompagnement socio-éducatif et global des personnes. Ces missions doivent être au centre des États généraux. Le garde des Sceaux et la DAP doivent entendre les personnels et ouvrir enfin des négociations.

■ **Le CESE (Conseil économique social et environnemental) a eu à se prononcer ces dernières années, dans le cadre de deux avis, d'une part sur le sens de la peine qui tend à être nié, et d'autre part sur le fait que l'Administration pénitentiaire délaissait sa mission d'insertion. Partages-tu cet avis ? Établis-tu un lien entre ces deux problématiques ? Et ces avis ont-ils eu des conséquences, positives ou négatives, dans les orientations du ministère de la justice et de la Direction de l'administration pénitentiaire depuis leur publication ?**

■ Nous constatons chaque jour ce que le CESE a pointé: la peine réduite à une logique punitive et gestionnaire – punir vite, dur, systématiquement. Le discours sécuritaire, entretenu par certains politiques et médias, nourrit l'inflation pénale: près de 500 infractions créées ou alourdies entre 2002 et 2022. On criminalise l'errance, la consommation de stupéfiants, l'occupation illégale... La prison devient une réponse fourretout à des problèmes sociaux ou sanitaires. Résultat: SPIP saturés, CPIP suivant plus de 100 personnes, État désengagé des services publics. Plus de 84 000 détenus vivent dans des conditions indignes, dont 5 500 dorment à même le sol. Quel sens peut avoir la peine dans ces conditions ?

Ces constats sont liés: si la peine n'est plus pensée comme un temps de réinsertion mais comme une réponse rapide destinée à satisfaire l'opinion, alors l'insertion devient accessoire. Les budgets sont absorbés par la sécurité et la construction de prisons; aucun poste n'a été créé en SPIP depuis trois ans, alors qu'il en manque près de 1 000.

Les avis du CESE n'ont eu aucune traduction positive: au contraire, la logique sécuritaire s'accroît. Le projet de loi S.U.R.E. (suppression du sursis, peines minimales, extension de la détention provisoire) l'illustre parfaitement. Pour nous, il est urgent de replacer le sens de la peine et l'insertion au cœur des politiques, pour une justice garante de la cohésion sociale et non outil populiste. ♦



## REVENDEICATIONS Personnels

### EMPLOI

→ Des personnels titulaires, formés et qualifiés.

→ La mise à niveau des organigrammes de référence par unité de travail, en adéquation avec la réalité des terrains et offrant à tous les personnels une charge de travail adaptée fondée sur un ratio de 40 personnes prises en charge par CPIP.

→ Un plan de recrutement conséquent de personnels administratifs

→ L'instauration d'un taux de compensation permettant de pallier les congés formation, maternité, longue maladie... qui ne sont jusqu'ici jamais réellement remplacés.

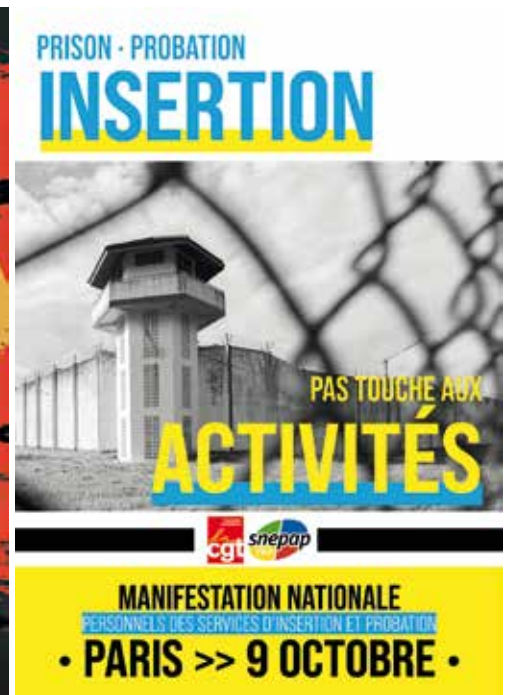
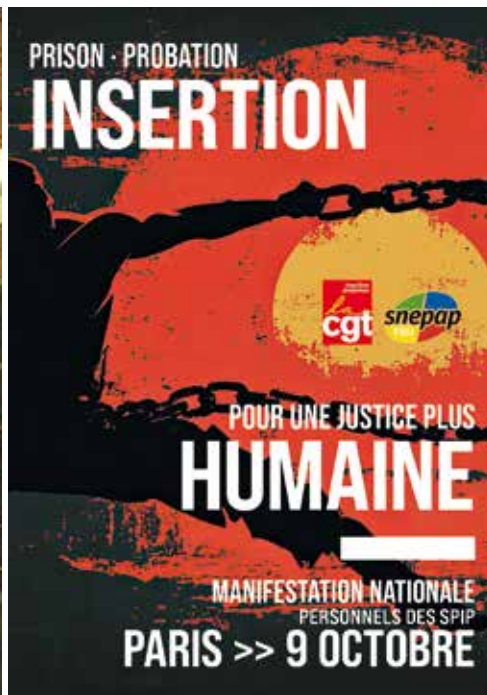
### MOYENS BUDGETAIRES

→ Des moyens humains et matériels et des lignes de crédit pour le budget d'insertion dignes d'un service public respecté et respectable.

→ L'augmentation des budgets de fonctionnement et d'intervention des SPIP et leur répartition équitable entre les différents champs d'intervention des services.

### FORMATION

→ Une formation de qualité privilégiant la connaissance des publics, les



# des SPIP

techniques d'entretien et une déontologie professionnelle réelle (distincte du code dit « de déontologie » de l'administration).

- Une plus grande place accordée à l'avis des terrains de stage pour l'évaluation des stagiaires.
- Le maintien des primes pendant la période de formation.
- La distinction entre temps de formation et temps de vie professionnelle sur le campus de l'ENAP.
- Le respect du droit à la formation tout au long de la vie professionnelle.

## ORGANISATIONS DE SERVICE

- L'instauration d'espaces d'échange autour des suivis : supervisions, analyses des pratiques, formations internes relatives aux évolutions juridiques du droit pénal et des droits sociaux.
- Des organisations de service négociées avec les personnels, qui intègrent la question de la santé au travail.
- Le respect du temps de travail et des chartes des temps, ainsi que le respect de la séparation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- La répartition équitable de la charge de travail au sein des services

sur la base de critères clairs et transparents.

- Une véritable gestion des services de ressources humaines dignes de ce nom dans les SPIP.

## STATUTAIRE

- La revalorisation du point d'indice et de tous les statuts des personnels fonctionnaires intervenant en SPIP.
- Une égalité salariale entre les femmes et les hommes par la revalorisation des professions féminisées et dans l'accès aux responsabilités.
- L'égalité de traitement pour le calcul de la retraite des ASS ayant intégré le corps de CPIP.
- Le même niveau de Prime de Sujétion Spéciale pour tous les personnels et son intégration dans le traitement de base.
- La fin de l'emploi précaire notamment par la création de voies d'accès spécifiques aux concours pour permettre la titularisation des personnels contractuels.
- Pour les Personnels administratifs, la fin de la minoration de l'IFSE (prime qui est inférieure de moitié en comparaison des agents administratifs affectés dans les autres directions du ministère de la Justice).

## MISSIONS

- La reconnaissance du caractère

régalien des missions du SPIP (tant dans le pré que dans le post sentenciel).

- Le respect des missions statutaires de chaque corps.
- La reconquête d'une plus grande autonomie.
- Le respect de notre identité professionnelle et de notre réel savoir-faire : le travail éducatif visant la responsabilisation et la réinsertion des personnes suivies, l'accompagnement tout au long de la mesure, le travail sur l'histoire de vie et le passage à l'acte, les échanges transversaux avec les partenaires. ♦





© AdobeStock

## CSFPE DU 22 SEPTEMBRE 2025 Pourquoi l'UFSE-CGT n'a pas siégé

### UN EXÉCUTIF EN « AFFAIRES COURANTES » ET UN PLF 2026 INCERTAIN

Depuis la chute du gouvernement Bayrou, l'UFSE-CGT a décidé de boycotter les instances nationales, une démarche également engagée dans les 2 autres versants territorial et hospitalier. Nous refusons que l'administration « entérine » seule des décisions aux effets budgétaires potentiels alors qu'aucun gouvernement pleinement légitime n'est en place et qu'aucun projet de loi de finances 2026 n'a été présenté. Dans ce contexte, nous avons demandé le report de la séance et la remise à plus tard de la signature de l'accord de méthode sur l'égalité femmes-hommes.

Juridiquement et politiquement, une période de transition limite l'action réglementaire à la stricte continuité du service public. Les textes d'orientation ou structurants (notamment s'ils modifient des calendriers, des périmètres ou des charges nouvelles) peuvent être écartés des « affaires courantes » et renvoyés à l'équipe suivante.

C'est dans ce cadre que l'UFSE-CGT n'a pas siégé au CSFPE du 22 septembre, notre position n'est pas un refus du dialogue, mais l'exigence que des décisions engageantes soient prises par un pouvoir politique responsable devant le Parlement, dans un cadre budgétaire stabilisé, garantissant la pleine applicabilité des mesures.

### CE QUI ÉTAIT À L'ORDRE DU JOUR: TROIS TEXTES IMPORTANTS

#### 1. Extension des "concours/Parcours Talents" aux corps techniques d'encadrement supérieur

Le projet modifie le décret n° 2021-239 pour ouvrir des voies « Talents » vers les écoles formant les ingénieurs des corps Mines (IM), Ponts-Eaux-Forêts (IPEF), Armement (IA) et Statistique-Économie-Donnée (ISED), avec une entrée en vigueur annoncée au 1er décembre 2025. Les épreuves sont identiques à celles des concours externes « classiques », mais avec des quotas réservés de 10 à 15 %, sans report en cas de non-pourvu, et une clause d'exclusivité entre voies Talents « administratives » et « techniques ». La fixation des places dépendra d'arrêtés ministériels annuels.

**Pourquoi c'est important:** le texte étend juridiquement une voie d'égalité des chances à des corps A+ techniques, sans baisser le niveau d'exigence. Son succès dépend toutefois d'un vivier réel (prépas, tutorat, bourses); faute de quoi, la règle de non-report peut se traduire par des places perdues et une démocratisation « théorique ».

**Pourquoi l'incertitude politique pèse:** les arrêtés de quotas conditionnent l'ouverture effective dès le 1er décembre 2025; en période d'affaires courantes, ces actes d'application peuvent prendre du retard.

#### 2. Protection sociale complémentaire (PSC) – Santé & Prévoyance.

Côté santé, le projet clarifie les bénéficiaires (exclusion des agents de droit local), organise des dispenses pour éviter la double adhésion, crée une cotisation réduite en outre-mer (fraction fixée par arrêté) et allonge à 2 ans le délai d'adhésion des retraités/ayants droit, avec une obligation d'information par les caisses de retraite. Côté prévoyance, il renforce les compétences de la commission paritaire (suivi de gestion, évolutions tarifaires, critères de sélection des organismes). Base juridique: CGFP L.827-1 et L.827-2.

**Pourquoi c'est important:** ces ajustements sécurisent des situations concrètes (éviter la double cotisation, tenir compte des réalités ultrama-

**Nous refusons que l'administration « entérine » seule des décisions aux effets budgétaires potentiels**

rines, mieux intégrer les retraités) et accroissent la transparence via la commission paritaire. Pour la CGT, c'est utile mais insuffisant au regard de l'objectif d'un "100 % Sécu" et d'une gouvernance réellement paritaire — sans affaiblir les mutuelles historiques ni découpler santé et prévoyance.

Pourquoi l'incertitude politique pèse: tant que les décrets/arrêtés ne sont pas publiés, ils sont plus exposés à des glissements de calendrier en période d'affaires courantes; une fois publiés, la continuité s'applique, mais certains arrêtés d'application (ex. fraction de cotisation outre-mer) peuvent tarder.

### 3. Revalorisation indiciaire des emplois APST & CSI

Le projet rehausse des **échelonnements indiciaires** (ex. CSI 1re cat. sommet IB 584; APST 1re cat. sommet IB 595), avec pour les APST un gain d'environ 12 points d'indice majoré d'après le rapport de présentation, pour restaurer l'attractivité d'emplois passerelles entre C et B. Portée ciblée (APST ≈ 345 agents en 2023) et sans réforme structurelle des corps B/C.

CSFPE du 22 septembre

**Pourquoi c'est important:** signal de reconnaissance et correction d'un décrochage avec la catégorie C. Limite: l'approche par « emplois » ne répond pas à la revendication CGT de corps B techniques et de mesures générales (valeur du point, indexation, repyramidage).

### NE PAS SIÉGER, UNE POSITION DE RESPONSABILITÉ

**Légitimité démocratique et efficacité des mesures.** En l'absence d'un gouvernement responsable devant le Parlement et d'un PLF 2026 stabilisé, il est irresponsable de traiter des textes à effets budgétaires ou structurants; nous refusons que l'administration décide seule et nous exigeons que les engagements soient pris par une autorité politique en capacité de les appliquer.

**Sécurité juridique et calendrier.** Plusieurs dispositifs requièrent des actes d'application (arrêtés de quotas des Talents, arrêté de cotisation outre-mer en PSC). En période d'affaires courantes, ces actes sont fragiles ou retardés, ce qui compromet l'entrée en vigueur réelle au calendrier annoncé. Il aurait mieux valu reprogrammer les discussions avec un exécutif stabilisé que d'adopter des textes inopérants.

Les textes présentés sont importants — ouverture des Talents techniques, consolidations PSC, revalorisations ciblées — et c'est précisément parce qu'ils comptent que nous voulions qu'ils soient traités dans un cadre politique et budgétaire sécurisé. ♦

## L'action sociale de plus en plus attaquée !

**Le Premier ministre Sébastien Lecornu s'était déclaré porteur d'une « rupture ».**

**Au moment où ces lignes sont écrites, force est de constater qu'elle n'est pas à l'ordre du jour, bien au contraire !**

**Abrogation de la contre-réforme des régimes de retraite: c'est non !**

**Abandon d'une nouvelle contre-réforme du régime de l'assurance chômage: c'est non !**

**Mise en œuvre d'une politique publique au service de la reconquête des activités et des emplois industriels: c'est non !**

**Quant au plan de François Bayrou consistant à organiser une purge budgétaire: c'est toujours d'actualité.**

**D'un côté, on multiplie les milliards d'euros alloués aux entreprises sans contreparties, ni évaluation, ni contrôle. Il en va de même s'agissant des exonérations et allègements d'impôts et de cotisations sociales.**

**De l'autre, la fin de non-recevoir de la taxe Zucman confirme la volonté de la Macronie d'organiser le déficit budgétaire, la dette publique, en refusant de mettre en œuvre la justice sociale par la justice fiscale et l'augmentation des salaires et donc des cotisations sociales.**

**Clone des différents premiers ministres qui se sont succédé à Matignon, Sébastien Lecornu prépare une baisse conséquente des crédits alloués au financement des services publics et plus particulièrement de la Fonction publique. Nul doute que les conditions de vie et de travail des agent.es publics seront au cœur des attaques portées.**

**Dans un tel contexte, l'action sociale pourrait plus que jamais être un des cœurs de cible de l'austérité budgétaire.**

**L'objectif consiste bel et bien à désengager les employeurs publics de leurs responsabilités quant à la mise en œuvre de politiques sociales au bénéfice de l'ensemble des agent.es publics, actifs et retraité.es, fonctionnaires et agent.es non titulaires.**

**À peine avons-nous remporté une première victoire quant à la nécessaire abrogation de la circulaire mettant fin au droit aux chèques vacances des retraité.es – le tribunal nous a donné raison – que la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique a adopté une nouvelle circulaire dans ce sens que nous attaquons.**

**Nous savons que ce droit pourrait aussi être retiré aux agent.es actifs du versant État de la Fonction publique...**

**Alors que d'ores et déjà les employeurs publics organisent une « sous-consommation » des crédits alloués aux politiques d'action sociale, nous savons que les projections budgétaires travaillées par la DGAFP sont pour le moins irrecevables.**

**Ainsi, en septembre dernier, ce sont 29 millions d'euros de baisse des crédits qui étaient envisagés par la DGAFP ! Nous rappellerons ici que le ministre démissionnaire Laurent Marcangeli avait signifié à la CGT en juillet 2025 un objectif de diminution des crédits de 30 millions d'euros et un objectif de diminution des crédits au titre des politiques d'action sociale interministérielles et ministérielles.**

**De multiples prestations d'action sociale pourraient être diminuées et même rayées de la carte: accès à la restauration collective, au logement, à la culture, aux vacances, aux loisirs, aux crèches, aux colonies de vacances, etc.**

**Ce sont les mêmes qui ne cessent pourtant de parler de « l'attractivité » de la Fonction publique...**

**L'heure est plus que jamais à la mobilisation y compris défendre, reconquérir et développer les droits à l'action sociale de toutes et tous ! ♦**



© AdobeStock

AVIATION CIVILE

## Protection sociale complémentaire : Recours de la CGT contre le choix d'ALAN

Après le Premier ministre, le ministère de l'Écologie (et du Logement et des Transports), le ministère des Finances, c'est la Direction générale de l'aviation civile, au sein du ministère des Transports, qui a choisi comme opérateur unique en santé ALAN, au détriment de l'opérateur mutualiste en place couvrant la majorité des personnels, la Mutuelle générale des affaires sociales.

L'attribution du marché de la PSC en santé à ALAN est encore plus scandaleuse que dans les trois ministères précédents, et c'est pourquoi la CGT a de nouveau décidé de contester devant la justice administrative la désignation de cet opérateur par l'employeur public.

### SUR LA FORME

La DGAC s'est cette fois totalement abstenue de transmettre quelque document écrit que ce soit aux organisations syndicales, représentées en commission paritaire de pilotage et de suivi. La CPPS a comme prérogative de voter sur le choix de l'opérateur par l'employeur public, sur la base d'un rapport présenté par l'employeur. La CPPS est composée de l'ensemble des syndicats représentatifs, qu'ils aient ou non signé l'accord PSC les concernant. La CPPS est une des instances représentatives

qui permet l'exercice du droit de participation des personnels à leurs conditions de travail, qui est un droit de rang constitutionnel fondant le droit syndical.

À ce titre le droit commun de transmission 8 jours avant la réunion de l'ensemble des documents nécessaires aux représentants du personnel pour émettre un avis éclairé s'impose aux CPPS, comme aux comités sociaux et aux autres instances paritaires de concertation de la Fonction publique.

Il n'y a nul doute que, pour la DGAC, celle-ci relève d'un univers parallèle avec un droit spécifique, puisque les représentants du personnel à la CPPS du 23 juillet, qui a voté sur le choix de l'opérateur par l'employeur, n'a eu droit qu'aux commentaires oraux du Power-Point projeté, pendant que les représentants de la direction consultaient le même document mais imprimé et devant eux. Le tout agrémenté des perpétuelles menaces de ne rien communiquer à l'extérieur de la CPPS sous peine de poursuites. Ce comportement contrevient totalement au décret PSC existant et aux accords interministériel et directionnel en PSC, en plus du droit de participation constitutionnel.

### LA NOTATION

Pour les précédents ministères,

ALAN était plus cher mais mieux noté sur le prix, d'où les recours de la CGT. Pour cette quatrième attribution d'un marché de PSC dans l'État à ALAN, cet opérateur était très loin derrière les autres non seulement pour le prix mais aussi pour la notation du prix. Pourtant la notation d'ALAN sur la qualité de service, la crédibilité financière et la prévention lui a permis de remonter la MGAS juste ce qui est nécessaire, ce qui relève d'une notation invraisemblable face à un opérateur établi auquel la majorité des agents adhèrent déjà.

Une fois de plus c'est le même conseil, Premium consulting, qui assistait l'employeur, comme dans les autres administrations où ALAN a été choisi comme opérateur. Le plus vraisemblable est que la notation des opérateurs relève pour l'essentiel de l'opinion exprimée par Premium consulting, les DRH recourant à un conseil parce qu'elles considèrent ne pas avoir les compétences en interne.

**C'est le même conseil, Premium consulting, qui assistait l'employeur**

À l'évidence, le choix d'ALAN a été fait en cohérence avec le soutien ouvert des start-up françaises par la présidence de la République et les conseillers du Président. Les hauts fonctionnaires n'ont pas vocation à organiser la résistance au pouvoir démocratiquement élu mais à mettre en œuvre ses orientations.

L'attribution des marchés de la PSC santé dans l'État aboutit à un paysage largement dominé par le Groupe mutualiste VYV, structuré par la MGEN (Éducation nationale, Enseignement Supérieur, Culture, Intérieur, Affaires sociales, Affaires étrangères, Conseil d'État), une présence des institutions de prévoyance non lucratives (Klesia et Agrica) aux ministères des Armées et de l'Agriculture, AXA n'étant présente à la Justice que comme réassureur de la mutuelle de fonctionnaires Intériale.

### UN HABILLAGÉ

L'assurance lucrative n'a que 10 % des actifs de l'État, mais exclusivement par l'opérateur ALAN, qui a obtenu des parts de roi: le ministère des Finances comme trophée principal, le Premier ministre, le ministère de l'Écologie et la DGAC. Ces presque 10 % des agents de l'État doublent le chiffre d'affaires d'ALAN et lui assurent une stabilité et une crédibilité auprès des investisseurs qui va lui permettre de pérenniser son modèle de « start-up »: aucune rentabilité, des emprunts sur les marchés financiers, une valorisation à 4 milliards d'euros. Le résultat des marchés en PSC est une aide d'État de fait, sous un habillage strictement légal.

Cette attribution de marchés à ALAN correspond à une volonté d'organiser le marché de l'assurance de personne en faisant reculer la part des mutuelles. Nul doute que la décision de mettre quasiment à mort économiquement une mutuelle aussi importante que la MGEFI aux Finances correspond à une réflexion stratégique d'organisation du marché de la santé, et à un niveau pas vraiment subalterne de l'État.

Face à ces enjeux, le vote de certains acteurs syndicaux de la DGAC est une forme de naufrage. Le syndicat national des contrôleurs aériens, corporatiste et non confédéré, a voté pour ALAN, la CFDT aussi, en complète contradiction avec ses fédérations de la Fonction publique et sa Confédération: ce vote les disqualifie. La CGT, FO et l'UNSA se sont opposées à ce choix et aux pratiques scandaleuses et antidémocratiques de la DGAC vis-à-vis des syndicats dans ce dossier, après avoir signé deux accords en PSC avec eux.

La CGT a déposé un recours contre le choix d'ALAN, le non-respect de l'information des syndicats et la notation fautive, pour la DGAC comme elle l'a déjà fait seule pour l'Écologie et avec Solidaires pour les Finances. ♦



## CONGRÈS UFSE-CGT SÈTE (34) · DÉC. 2025

Deux mois nous séparent désormais du 29<sup>e</sup> congrès de l'UFSE-CGT.

Celui-ci aura lieu du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025.

### ADRESSE DU SITE

Centre Le Lazaret – 223, rue Pasteur Benoît, 34200 Sète.  
[lazaretsete.com](http://lazaretsete.com)  
Plan page suivante.

### DOCUMENTS DE TRAVAIL

Le journal *Fonction publique* contenant les documents de travail est [téléchargeable sur notre site](#)

#### • Accès :

[cgtetat.fr](http://cgtetat.fr) >> Instances, Statuts et Chartes >> Les Congrès et conseils nationaux >> 29<sup>e</sup>ème Congrès - 01/05 décembre 2025 - Sète

#### • Papier :

Quelques exemplaires papiers supplémentaires sont dans les locaux de l'UFSE ; se rapprocher du secrétariat de l'UFSE pour s'en procurer. ♦

→ Les membres de la direction (CE et CFC) sortante sont pris entièrement en charge par l'UFSE dans le cadre du congrès : hébergement, repas et transport.

→ Les frais de transport des délégués sont à la charge de l'organisation

→ Une participation de **150 euros** par délégué est demandée par virement ou par chèque à l'ordre de l'UFSE (Le reste des frais – Hébergement et repas – des délégués est à la charge de l'UFSE).

→ Le linge de toilette et les draps sont fournis.

### DATES À RETENIR

(Décisions du Conseil national des 24 et 25 septembre 2025) :

#### Vendredi 17 octobre, minuit :

→ Date d'inscription au congrès pour les délégués et pour les membres de la direction sortante (CE et CFC). Tout membre de la direction sortante peut être délégué. Nous insistons vraiment sur cette date pour une question d'organisation.

#### Vendredi 31 octobre, minuit :

→ Date de dépôt des candidatures à la prochaine direction (CE et CFC)

#### Mercredi 12 novembre, minuit :

→ Date de dépôt des amendements au document d'orientation.

Renvoi de  
**TOUS LES DOCUMENTS**  
sur l'adresse suivante :  
[ufse@cgt.fr](mailto:ufse@cgt.fr)

# Le pseudo-déficit du régime des fonctionnaires pour l'État

**Bayrou = 50 milliards ;  
de Courson = 15 milliards ;  
CGT = Zéro**

Le 24 septembre 2025, Charles de Courson, député du groupe LIOT et encore à cette date rapporteur général du budget de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, a présenté un rapport sur le surcoût de la retraite des fonctionnaires d'État par rapport à la CNAV (Sécurité sociale).

Il propose de transférer sur la Sécurité sociale les dépenses concernant les droits familiaux, l'invalidité et le déséquilibre démographique, de baisser de moitié la contribution employeur sur la rémunération, de créer en contrepartie des subventions directes de l'État au « CAS Pensions » géré par le Service des retraites de l'État. Il identifie le déficit de recettes du régime à 15 milliards, au lieu des 50 de Bayrou, et il propose de créer une caisse de retraite autonome des fonctionnaires d'État pour gérer ce déficit.

L'enjeu de ce débat est d'une part la hauteur réelle du déficit du système de retraite, donc la sévérité nécessaire ou pas des futures réformes de retraite, et d'autre part le coût réel d'un fonctionnaire, donc l'efficacité de l'État et l'avenir du statut des fonctionnaires. Ce n'est pas un débat technique. Faire apparaître un déficit du régime des fonctionnaires est un objectif politique ancien des néolibéraux et des ennemis du statut des fonctionnaires.

La cotisation employeur de l'État est beaucoup plus élevée que la cotisation patronale du privé: pour les civils 78,28 % au lieu de 16,58 %. Les fonctionnaires paient 11,10 % de contribution agent au lieu de 11,31 % de cotisation salariale pour la CNAV et l'Agirc-Arrco. Depuis l'origine, l'État équilibre le régime de retraite de ses fonctionnaires et de ses militaires.

## DÉMOGRAPHIE

Depuis 1974, les transferts de compensation démographique équilibrent les recettes entre les régimes ayant trop peu de cotisants, comme ceux des agriculteurs ou des mineurs, et les autres. Ces transferts ne concernent pas les régimes complémentaires comme l'Agirc-Arrco ou l'Ircantec, mais concernent celui des fonctionnaires. Depuis cette date, le système de retraite est beaucoup plus intégré financièrement.

Au titre de cette compensation démographique, la CNRACL des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux a transféré 80 milliards d'euros aux autres régimes. Les trois régimes finançant les autres étaient la CNAV (Sécurité sociale), la CNRACL et le SRE pour l'État. Le SRE alimentait les autres régimes parce que l'État équilibre ses comptes, bien que le déséquilibre démographique soit important depuis plusieurs décennies. Ce mécanisme apparemment technique est une décision politique de soulager les comptes de la Sécurité sociale: en sortir serait prendre la décision politique de dégrader les comptes de la Sécurité sociale.

Pour 100 retraités civils, il y a 117 cotisants dans l'État contre 160 dans le privé. La privatisation des PTT, la décentralisation et le recrutement croissant de contractuels a très fortement dégradé le nombre de cotisants. Dans l'État, il y a 300 000 fonctionnaires en moins depuis 2002. Le gel du point d'indice a aggravé la baisse des recettes.

En euros constants en valeur 2007 annulant l'inflation, la masse des traitements indiciaires sur lesquels le SRE prélève les cotisations est passée de 61 milliards en 2010 à 52 milliards en 2022. Face à cette baisse de 16 % en 13 ans, la masse des salaires du privé a augmenté de 18 %.

La retraite des fonctionnaires d'État ne peut pas être équilibrée par le taux de cotisation employeur du privé, 17 % du salaire brut. M. de Courson estime à 44 milliards le surcoût de la contribution employeur de l'État par rapport à la cotisation employeur du privé. La question politique est qui paie, puisque

transférer 44 milliards sur la retraite du privé, c'est augmenter les cotisations de 15 % ou baisser les pensions de 15 %, ou raccourcir la retraite de 15 %, soit 4 ans sur 25 ans de retraite moyenne.

C'est pourquoi, en 2019-2020, le gouvernement avait prévu de transférer ces 44 milliards sur 15 ans dans le régime unique par points prévu alors, de façon à toujours pouvoir créer un déficit à la volonté du gouvernement et invoquer une baisse nécessaire du niveau des pensions. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la CGT est favorable au maintien de la prise en charge intégrale de la retraite des fonctionnaires par l'État, donc par l'impôt, même si cette prise en charge intégrale peut aussi s'analyser comme un allègement indirect des cotisations sociales des entreprises et des salariés.

En bon centriste, M. de Courson choisit une voie médiane entre le pire et le souhaitable. Il coupe la poire en trois et ménage l'avenir en créant du brouillard.

Il propose de transférer seulement 3 milliards à la Sécurité sociale, au titre des droits familiaux et de l'invalidité. Il reprend la même proposition que les inspections (IGF, IGA, IGAS) dans leur rapport de mai 2024 sur le déficit de la CNRACL. Il suggère comme eux de réformer les transferts de compensation démographique pour l'augmenter fortement en direction des fonctionnaires. Pour accentuer le déficit de la Sécurité sociale et l'aggraver de façon permanente, il y a donc un premier coup de rabot, puis un deuxième ultérieur. M. de Courson ne les évoque pas, mais il ne peut qu'avoir en tête les travaux des parlementaires sur la CNRACL, qui favorisent ce transfert de dépenses vers la Sécurité sociale.

## COÛT DES FONCTIONNAIRES

Il propose de sortir 23 milliards de la masse salariale des ministères remplacés par des subventions directes au compte d'affectation spéciale « Pensions », au titre des militaires, des retraites de la Poste et de France Telecom, des bonifications de durée d'assurance et des départs anticipés. Sur ce sujet, il

a raison, car le coût d'un fonctionnaire est artificiellement gonflé par la contribution employeur de 78,28 % de l'indiciaire, et incite les employeurs à recruter des contractuels en lieu et place de fonctionnaires, s'ils en ont le choix. La dépense par élève est ainsi supérieure en apparence à ce qu'elle est en réalité, et est en fait inférieure de 19 % à la moyenne de l'OCDE, contre moins 11 % aujourd'hui avec toutes les charges de pension.

L'investissement de l'État dans les services publics est plus faible qu'en apparence et les fonctionnaires bien plus efficaces: cela change les termes du débat public sur les services de l'État, que d'aucuns veulent encore amaigrir dans le cadre du débat budgétaire actuel.

M. de Courson propose de ne conserver que 28 milliards de contribution employeur sur la masse salariale, dont 15 milliards au titre d'une subvention d'équilibre au-delà du taux employeur de droit commun, les 18 % du privé. Faisant cela, il identifie, sans le dire nommément ni sortir de l'ambiguïté, un montant de « vrai déficit » des retraites de l'État, qui a d'ailleurs vocation à être largement pris en charge par des transferts futurs de compensation démographique. Ces 15 milliards pourront donc s'ajouter au déficit total du système de retraite, et justifier une future réforme, vers 65 ans et pourquoi pas 67 ans, comme le propose Édouard Philippe.

Ce qui le confirme c'est sa proposition de créer une caisse autonome de retraite des fonctionnaires d'État « afin d'améliorer le pilotage financier du régime ». Soit on prend la décision de continuer à ne pas peser sur les comptes de la Sécurité sociale, on maintient l'obligation d'équilibre de l'État, et on n'a aucun besoin d'une caisse autonome de retraite de l'État, soit on décide de transférer des dépenses supplémentaires à la Sécurité sociale, et une caisse de retraite n'est qu'un outil pour le faire.

Une telle caisse de retraite ne serait d'ailleurs que temporaire, puisque le vieux projet de créer une caisse de retraite unique des fonctionnaires est évidemment au bout du raisonnement. Dans cette caisse, les déficits de la CN-RACL et de l'État se cumuleraient, avec les conséquences qu'on peut prévoir en termes de pertes de droits, d'alignement sur le privé et de banalisation voire de sortie du statut des fonctionnaires. Nous ne devons en aucun cas nous laisser entraîner vers une telle perspective. ♦



## La retraite progressive accessible à partir de 60 ans

Le dispositif de retraite progressive permet d'aménager sa fin de carrière et de bénéficier d'une fraction de sa pension de retraite tout en poursuivant une activité professionnelle à temps partiel. L'agent·e peut ainsi continuer à cotiser jusqu'à sa retraite « complète ».

### • CONDITIONS D'ÂGE :

>> **Jusqu'au 1er septembre**, il n'était possible de demander cette retraite progressive que deux années avant l'âge légal de départ à la retraite, soit à terme à 62 ans, selon la réglementation en vigueur du fait du report à 64 ans à l'horizon 2030 de l'âge légal de départ à la retraite. L'agent·e peut prendre une retraite progressive entre 60 et 62 ans selon son année de naissance (par exemple, 61 ans et 6 mois s'il est né en 1966; 62 ans s'il est né à partir de 1968).

>> **Depuis le 1er septembre** et la parution de deux décrets n° 2025-680 et n° 2025-681 du 15 juillet 2025 au Journal officiel du 23 juillet, **il est dorénavant possible d'accéder à la retraite progressive dès 60 ans.**

Cette mesure concerne les assurés relevant du régime général, des régimes spéciaux et notamment du régime de la Fonction publique de l'État, pour les fonctionnaires et contractuels (1er décret), et des agents des collectivités locales et les ouvriers des établissements industriels de l'État (2e décret).

**Rappel:** les contractuel·les bénéficient du droit à la retraite progressive (avant même la réforme de 2023). Le régime qui leur est applicable est le même que celui des salariés du privé, à l'exception des modalités d'exercice à temps partiel qui sont celles du droit commun applicable aux agent·es public·ques.

### • LES AUTRES CONDITIONS INCHANGÉES POUR BÉNÉFICIER DE LA RETRAITE PROGRESSIVE :

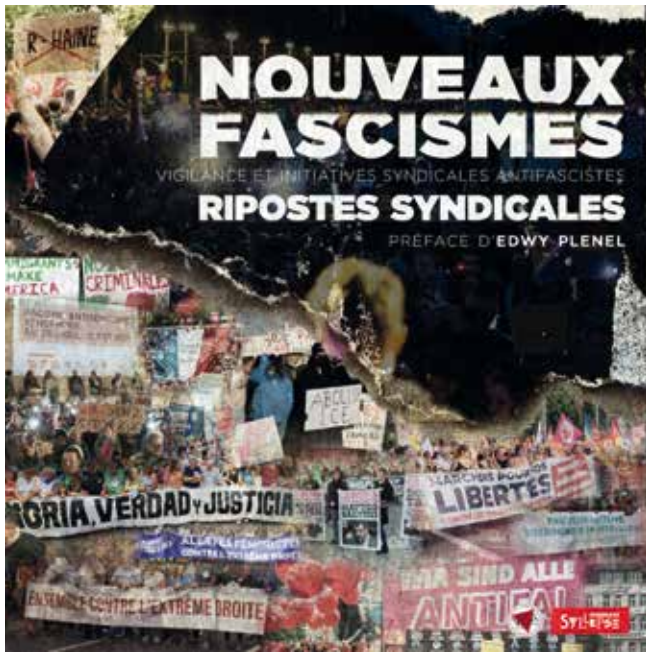
>> **Condition de durée d'assurance:** avoir validé au moins 150 trimestres (37,5 années de cotisation);

>> **Condition de temps partiel:** exercer son activité à temps partiel à titre exclusif, selon une quotité comprise entre 50 et 90 %.

Tous les types de temps partiel de droit ou sur autorisation ouvrent droit à la retraite progressive, mais le temps partiel thérapeutique en est exclu.

La condition de temps partiel n'est pas opposable aux fonctionnaires occupant un emploi à temps incomplet.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce dispositif sont à retrouver sur la Fiche technique de l'UFSE-CGT sur notre site <https://www.cgтетat.fr/IMG/pdf/02-retraites.pdf> ♦



**EDITIONS SYLLEPSE**  
**Ripostes syndicales**  
 Collection : « Mauvais Temps »

Vigilance et initiatives syndicales antifascistes (Visa)

Parution : Juin 2025  
 Pages : 204  
 Format : 210 x 210  
 ISBN : 979-10-399-0299-1

12,00 €

**Échange avec Philippe Challande**  
 MILITANT FSU — PRÉSIDENT DE VISA

■ **Tout d’abord, quelles ont été les réflexions au sein de VISA qui ont abouti à la publication de ce livre ?**

■ **Philippe Challande :** Un livre, c’est un travail avec un éditeur — en l’occurrence Syllepse — qui a souhaité que nous réfléchissions à ce qui se passe lorsque l’extrême droite est au pouvoir. Nous avons immédiatement pensé à la question des résistances syndicales en premier lieu (pour l’extrême droite, le syndicalisme est l’ennemi mortel), mais pas seulement, puisqu’y doivent être associées les luttes de la société civile, du pouvoir judiciaire, de la presse...

Nous avons voulu dresser un panorama France / Europe / Monde et documenter l’action et les luttes des syndicalistes directement confrontés aux pouvoirs autoritaires, par la production de documents, de témoignages de camarades et d’analyses.

■ **Dans vos analyses, vous parlez de « nouveaux fascismes ». Qu’est-ce qui, selon vous, a changé dans l’extrême droite contemporaine par rapport au fascisme historique, et qu’est-ce qui reste inchangé ?**

■ **Philippe Challande :** Nous disons que ces « nouveaux fascismes » — on peut aussi évoquer les termes de post-fascisme ou de néo-fascisme — usent de tactiques différentes selon les époques et les pays. Certains se sont emparés de la rhétorique démocratique également, « jouant le jeu » de la démocratie représentative.

Mais l’objectif historique — confisquer le pouvoir, s’attaquer aux libertés publiques et aux droits fondamentaux, détruire l’État de droit — n’a pas changé.

Pour atteindre cet objectif et faire triompher ses obsessions — racisme,

« déportation » des immigrés, glorification de la force, violence — nous savons que l’extrême droite est capable de tout et de son contraire, et d’exprimer sa violence intrinsèque.

Enfin, en tant que syndicalistes, nous sommes en première ligne face aux tentatives d’ancrage de l’extrême droite dans le monde du travail.

■ **Quel rôle peut jouer le syndicalisme dans cette période, et quels outils concrets ce livre propose-t-il pour renforcer nos résistances collectives ?**

■ **Philippe Challande :** En effet, notre proposition est bien de contribuer à une réflexion collective, syndicale et intersyndicale, pour résister certes, mais aussi pour construire et créer un horizon désirable auquel chacun·e pourra se rattacher — plusieurs syndicalistes internationaux le disent dans l’ouvrage.

L’action qui en découle est unitaire : c’est un principe de VISA, qui regroupe en 2025 plus de 330 structures syndicales de tous niveaux, est présente par ses actions de formation intersyndicale et intervient au plus près du terrain par ses VISA locaux, qui regroupent dans les départements les forces syndicales attachées à la lutte contre les idées d’extrême droite dans le monde du travail.

L’association, créée en 1996, se veut en particulier un outil d’information, de réflexion et d’action sur les incursions, entre autres, du Front national hier, du Rassemblement national (RN) aujourd’hui, sur le terrain social.

La lecture des différents chemins de lutte mis en lumière dans l’ouvrage permet à chacun·e de déterminer des réflexions et des actions possibles.

Quelques exemples :

- les actions en direction des travailleurs-ses immigré·es menées par Labor Notes, organe de soutien aux syndicats états-uniens, rejoint en cela par des syndicats européens tels que Ver.di en Allemagne, la CUB en Italie ou l’ÖGB en Autriche sur le terrain de l’antiracisme ;

— à souligner qu’au sein de la CES (Confédération européenne des syndicats), plusieurs de ces syndicats se retrouvent avec la CGT pour élaborer en commun des réponses à la montée de l’extrême droite ;

— le fait que les syndicats rappellent la nécessité de la lutte des classes pour que les travailleurs prennent conscience qu’ils forment une classe sociale aux intérêts communs.

Il est important de rappeler que l’état et la force du syndicalisme dans un pays dépendent également de ceux des autres forces sociales et civiles !

Au final, *Nouveaux fascismes, ripostes syndicales* est un ouvrage collectif de lutte, un outil au service des syndicalistes pour contrer la progression de l’extrême droite et de son idéologie. ♦

VISA est une association intersyndicale composée de plus de 300 structures syndicales principalement de la CGT, de Solidaires, de la FSU, avec des fédérations, des syndicats locaux et des unions départementales. Au niveau national sont adhérents Solidaires, la FSU mais également le Syndicat de la Magistrature (SM) et le Syndicat des Avocats de France (SAF). Et nous avons également des syndicats de la CFDT, de la CNT, de la CNT-SO, de FO, de l’UNSA et de l’Union Pirate. Depuis 2013, des VISA locaux, permettant un travail intersyndical antifasciste de terrain et de proximité, se sont constitués et se sont multipliés.



## Mets ton âme dans ta main et marche

Ce film documentaire nous plonge dans le quotidien tragique des Gazaouis, via le regard d'une jeune photjournaliste de 24 ans, Fatima Hassouna. Au départ, la réalisatrice franco-iranienne Sepideh Farsi, était partie pour Le Caire avec l'intention d'entrer à Rafah, mais a dû abandonner l'idée, l'accès étant interdit aux journalistes étrangers par l'armée israélienne. Elle y a rencontré des réfugiés palestiniens. L'un d'entre eux lui a parlé de photographies prises par Fatima Hassouna et l'a mise en contact avec la jeune femme qui a accepté de devenir la protagoniste du film.

Pendant des mois, d'avril 2024 à avril 2025, la réalisatrice filme sa correspondance vidéo avec celle qu'elle appelle affectueusement « Fatem » et qui se trouve dans le nord-est de la ville de Gaza. Elle dira : « Elle est devenue mes yeux à Gaza, où elle résistait en documentant la guerre, et moi, je suis devenue un lien entre elle et le reste du monde, depuis sa "prison de Gaza" comme elle le disait. »

Sepideh Farsi est née à Téhéran et s'est exilée en France à l'âge de 19 ans, après avoir connu la prison pour avoir caché un dissident politique et avoir ensuite été interdite d'accès à l'université. Elle a fait plusieurs documentaires et films, en particulier

sur la diaspora iranienne.

Le titre du film (*Mets ton âme dans ta main et marche*) est une phrase prononcée par Fatima. La réalisatrice a voulu faire ce film pour dénoncer les massacres à Gaza, territoire inaccessible, et témoigner de la situation. Elle filme ses échanges quasi quotidiens avec la jeune Palestinienne, via son téléphone, avec des connexions souvent aléatoires. Celle-ci ne se trouve pas toujours au même endroit, parfois obligée d'aller chez une amie pour avoir un meilleur réseau, ce qui contraste avec la situation de la réalisatrice qui l'appelle depuis différents pays, où son travail la mène.

Les conversations, ponctuées des bruits de la guerre omniprésents, sont entrecoupées de photographies prises par Fatima dans les rues de Gaza, plus exactement dans les ruines de Gaza avec ses quartiers entiers rasés, et d'extraits de journaux télévisés du monde. La jeune femme parle de ce qu'elle vit au quotidien, des bombardements que l'on peut entendre ou voir, du manque de nourriture, de ses proches, famille, voisins ou amis, morts ou vivants, de ce qu'elle ressent mais aussi de ce qu'elle espère, de ses rêves, de ses envies. Le spectateur suit son témoignage, sa combativité, sa force, son dynamisme, sa résistance mais

aussi sa fatigue. Mais surtout l'une des forces du film est de positionner le spectateur en témoin du lien qui se tisse entre Sepideh Farsi et Fatima, et de lui faire ressentir l'angoisse, chaque fois qu'elle tente de joindre Fatima, de se demander si elle va pouvoir décrocher, si son visage lumineux et souriant va apparaître, et donc si elle est toujours en vie. Témoin aussi de l'horreur du génocide perpétré par Israël qui a fait plus de 61 000 victimes. Outre son témoignage saisissant sur le quotidien des Gazaouis et les destructions, Fatima organise des ateliers d'écriture pour les enfants dans une école du Nord de Gaza, servant de refuge pour les déplacés. Elle écrit aussi des poèmes.

Le film a fait partie de la sélection de l'ACID, une association du cinéma indépendant, et a été projeté au festival de Cannes en mai dernier. Lors d'un échange, on peut voir la réalisatrice annoncer à Fatima cette bonne nouvelle le 15 avril, espérant pouvoir faire sortir la jeune femme de Gaza pour qu'elle assiste à la présentation du film.

Fatima Hassouna a été tuée avec dix membres de sa famille lors d'un raid de Tsahal le jour suivant dans la maison familiale du quartier d'Al-Touffah dans le nord de Gaza. Seule sa mère a survécu. Son nom s'ajoute à la trop longue liste de journalistes tués par l'armée israélienne (220 selon Reporters sans frontières) depuis octobre 2023. Le film a alors pris une autre dimension avec son héroïne qui venait de périr sous les bombes.

Fatima Hassouna disait : « Si je meurs, je veux une mort retentissante. Je ne veux pas être une simple brève dans un flash info, ni un chiffre parmi d'autres. Je veux une mort dont le monde entier entendra parler, une empreinte qui restera à jamais, et des images immortelles que ni le temps, ni l'espace ne pourront enterrer. » ♦

# RPDS

REVUE  
PRATIQUE  
DE DROIT  
SOCIAL

DÉFENDRE SES DROITS AU TRAVAIL

## NOUVELLE FORMULE

### ABONNEZ-VOUS

Délégués syndicaux, conseillers du salariés, élus au CSE...

**OUTILLEZ-VOUS POUR AGIR SUR VOS DROITS.**

**Les avantages de l'abonnement**

**La RPDS papier et numérique**  
(11 numéros par an dont un double)

**+ Accès abonné sur nvodroits.fr :**  
l'actualité juridique et l'intégralité des dossiers de la RPDS en accès numérique.

10€/mois

### ABONNEZ VOTRE CSE

**Abonnez tous vos élus dans le cadre de la subvention de fonctionnement de 0,2%**

(art. L2315-61 du code du travail, circ. min. du 6 mai 1983)



Téléchargez notre modèle de délibération du CSE

Retrouvez nos offres sur [NVOBOUTIQUE.FR](http://NVOBOUTIQUE.FR)

## Je m'abonne à la RPDS : 120 € / an

Revue pratique de droit social papier et numérique (11 numéros par an dont un double) + accès abonné sur [nvodroits.fr](http://nvodroits.fr) : l'actualité juridique et l'intégralité des dossiers de la RPDS en accès numérique.

### Coordonnées \* Champs obligatoires

Syndicat/société (si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_

Madame  Monsieur

Nom\* \_\_\_\_\_

Prénom\* \_\_\_\_\_

N°\* \_\_\_\_\_ Rue\* \_\_\_\_\_

Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

Tél.\* \_\_\_\_\_

Courriel\* \_\_\_\_\_

### Mode de paiement

Par prélèvement automatique  1x120 € / an  
 12x10 € / mois

Complétez, signez le mandat de prélèvement SEPA et joignez un RIB.

Par chèque de 120 € à l'ordre de La Vie Ouvrière

Numéro de chèque \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Offre valable jusqu'au 31/08/2025 en France métropolitaine. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Nouvelle SA La Vie Ouvrière, l'entreprise de presse de la CGT. Elles sont collectées et utilisées à des fins de traitement de votre abonnement. Vos adresses email et postale seront utilisées pour le suivi de votre abonnement, l'envoi de la lettre d'information numérique et de communication dont vous bénéficiez en qualité d'abonné. Ces données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Ces données sont indispensables à ce traitement et seront conservées pendant 3 ans à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Vie Ouvrière par email à [abonnement@nvo.fr](mailto:abonnement@nvo.fr) ou par courrier à La Nouvelle SA La Vie Ouvrière Case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Consultez le site [cnll.fr](http://cnll.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

### Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Nouvelle SA La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA La Vie Ouvrière.

#### Titulaire du compte

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

Établissement teneur du compte

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Créancier

La Nouvelle SA La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris - case 600 - 93516

Montreuil cedex

Identifiant SEPA : FR87ZZZ632727

Signature \_\_\_\_\_

Fait le \_\_\_\_\_

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Envoyez ce bulletin à l'adresse suivante :

La Vie Ouvrière • service abonnements • Case 600 • 263, rue de Paris • 93516 Montreuil cedex • Tél. : 0149886850 • [abonnement@nvo.fr](mailto:abonnement@nvo.fr)

Code origine : MAG